

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

13 JUILLET 1965

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

8^e ANNÉE N° 128

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

RÈGLEMENTS

Règlement n° 115/65/CEE de la Commission, du 12 juillet 1965, relatif à la suppression du montant supplémentaire pour les œufs de volailles en coquille 2161/65

INFORMATIONS

LA COMMISSION

REPRÉSENTATIONS ET MISSIONS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

65/346/CEE :

Représentations des États d'outre-mer associés (république de Somalie) 2163/65

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

65/29/Euratom :

Remise de lettres de créance (Norvège) 2164/65

RAPPORTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES EURATOM

VIENNENT DE PARAÎTRE :

EUR 1751 e	— D.G. Brandon, R. Anderson, J. Spreadborough <i>The effect of small alloy additions on the properties of dislocations in α-iron</i>	FF 4,—	FB 40,—
EUR 2105 e	— G. Blaesser, G. Casini, G. d'Amice <i>Studies in the field of heterogeneous reactor theory</i>	FF 4,—	FB 40,—
EUR 2160 e	— W. Stüber <i>Studies and development of buffer storage systems for nuclear experiments</i>	FF 4,—	FB 40,—
EUR 2168 e	— P. Scoppa, K. Gerbaulet <i>Microdetermination of terphenyls by spectrophotofluorimetry : its extension to biological materials</i>	FF 6,—	FB 60,—
EUR 2169 e	— W. Müller, J. Fuger, G. Duyckaerts <i>Complex formation in tertiary amine extraction of trivalent metals</i>	FF 4,—	FB 40,—
EUR 2192 e	— W. De Backer <i>Hybrid block-diagrams</i>	FF 4,—	FB 40,—
EUR 2193 e	— R. Nijsing, I. Gargantini, W. Eifler <i>Fundamental studies of fluid flow and heat transfer in fuel element geometries</i>	FF 12,50	FB 125,—
EUR 2198 e	— W. De Backer <i>Jump conditions for sensitivity coefficients</i>	FF 4,—	FB 40,—

Tous les rapports Euratom et le périodique « Euratom-Information » qui les signale au fur et à mesure de leur publication, sont en vente aux bureaux de vente et d'abonnements indiqués à la quatrième page de la couverture.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT N° 115/65/CEE DE LA COMMISSION

du 12 juillet 1965

relatif à la suppression du montant supplémentaire pour les œufs de volailles en coquille

LA COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté économique européenne,

vu le règlement n° 21 portant établissement graduel d'une organisation commune des marchés dans le secteur des œufs ⁽¹⁾, et notamment son article 6 paragraphe 4,

vu le règlement n° 109 de la Commission relatif à la fixation du montant supplémentaire prévu à l'article 7 du règlement n° 20 du Conseil et à l'article 6 des règlements n°s 21 et 22 du Conseil ⁽²⁾, et notamment son article 6,

considérant qu'en vertu du règlement n° 2/65/CEE ⁽³⁾, modifié en dernier lieu par le règlement n° 81/65/CEE ⁽⁴⁾, le montant des prélèvements applicables aux importations d'œufs de volailles en coquille originaires de Bulgarie, Hongrie et de Roumanie, a été majoré en dernier lieu d'un montant supplémentaire de 0,175 unité de compte par kilogramme ;

considérant que le contrôle régulier des données sur lesquelles la fixation du montant supplémentaire est basée, a révélé qu'il n'existe pas d'offres représentatives d'œufs de volailles en coquille, originaires des pays tiers susmentionnés ;

considérant qu'il est, dès lors, nécessaire de supprimer le montant supplémentaire ;

considérant que le Comité de gestion de la viande de volaille et des œufs n'a pas émis d'avis dans le délai imparti par son président,

⁽¹⁾ JO n° 30 du 20. 4. 1962, p. 953/62.

⁽²⁾ JO n° 67 du 30. 7. 1962, p. 1939/62.

⁽³⁾ JO n° 3 du 14. 1. 1965, p. 25/65.

⁽⁴⁾ JO n° 112 du 25. 6. 1965, p. 1897/65.

A ARRÊTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT :*Article premier*

Le règlement n° 2/65/CEE, modifié en dernier lieu par le règlement n° 81/65/CEE, est abrogé.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel des Communautés européennes*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 12 juillet 1965.

Par la Commission

Le président

Walter HALLSTEIN

INFORMATIONS

LA COMMISSION

REPRÉSENTATIONS ET MISSIONS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ

Représentations des États d'outre-mer associés

(65/346/CEE)

Le gouvernement de la république de Somalie a nommé Son Excellence M. l'ambassadeur Hussein Nur Elmi en qualité de représentant de ce gouvernement auprès de la Communauté économique européenne.

Aux termes d'une notification de M. le président Hallstein, en date du 26 mai 1965, le Conseil et la Commission de la Communauté économique européenne ont pris acte de cette nomination.

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

INFORMATIONS

LA COMMISSION

Remise de lettres de créance

(65/29/Euratom)

Le président de la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), M. Pierre Chatenet, a reçu le 24 juin 1965, S.E. M. Jahn Brochmann Halvorsen, ambassadeur, qui lui a remis les lettres l'accréditant en qualité de chef de la mission du gouvernement norvégien auprès de la Communauté européenne de l'énergie atomique. M. Halvorsen remplace S.E. M. l'ambassadeur Nils Anton Jørgensen, qui a été appelé à d'autres fonctions.

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

ÉTUDES — SÉRIE ÉCONOMIE ET FINANCE

8125 — N° 2

**LES RECETTES ET LES DÉPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES
DANS LES PAYS DE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE**

La Commission vient de publier une étude sur les recettes et les dépenses des administrations publiques dans les pays de la C.E.E. Cette étude est destinée à contribuer à une meilleure connaissance des structures budgétaires des six pays. Elle a été établie par un groupe d'experts nationaux chargé de l'étude comparative des budgets des États membres.

Le rapport comprend deux parties. La première contient une analyse des dépenses et des recettes publiques classées selon leur nature économique ; la seconde établit une comparaison des dépenses ventilées selon leur destination. L'étude porte non seulement sur les opérations de l'État, mais également sur celles des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale à caractère public, lesquels sont, dans le cadre de ce rapport, considérés comme des administrations.

1965. 306 p. (français, allemand, italien, néerlandais)

Prix de vente : FB 225,— ; FF 22,50.

Les commandes doivent être adressées aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la dernière page du *Journal officiel des Communautés européennes*.